

RAPPORT DE PRESENTATION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : sorties mobilières

Afin d'assurer la sincérité de ses comptes et d'avoir une vision fiable de son patrimoine, l'université se doit d'opérer le suivi de ses biens, notamment mobiliers.

Lorsqu'ils s'avèrent obsolètes, il est nécessaire de procéder à une cession, un don ou une mise au rebut et comptablement, si le bien était bien enregistré dans l'actif de l'établissement, à une sortie d'immobilisation.

Afin de déterminer une méthodologie pour conduire l'inventaire physique de l'établissement, des travaux exploratoires ont été menés sur des sites test. Il s'est avéré qu'un nombre significatif de biens mobiliers anciens, notamment informatiques ou de reprographie, devaient être sortis de l'actif dès lors qu'ils y étaient enregistrés. Ces travaux de recensement vont se poursuivre et il est probable que bien d'autres biens obsolètes vont être répertoriés.

Or les sorties d'actif nécessitent une délibération du conseil d'administration ce qui freine la mise à jour au fil de l'eau de l'actif de l'université et conduirait à opter pour des opérations de mises à jour de grande envergure, très prenantes pour les équipes. Sauf exception, il s'agit, de plus, de biens totalement amortis dont la sortie de l'actif est totalement neutre comptablement.

Aussi, il est proposé de déléguer cette compétence au président afin de faciliter la mise à jour du bilan de l'établissement au fil de l'eau. Un bilan des sorties d'actifs opérées sera dressé annuellement lors du compte financier.